



Certes, Allah, Exalté soit-Il, étend Sa Main la nuit pour agréer le repentir du pécheur de jour ; et Il étend Sa Main le jour pour agréer le repentir du pécheur de la nuit. Et ceci durera jusqu'à ce que le soleil se lève de son couchant.

Abû Mûsâ 'Abdullah ibn Qays al-Ash'arî (qu'Allah l'agrée) relate : « Certes, Allah, Exalté soit-Il, étend Sa Main la nuit pour agréer le repentir du pécheur de jour ; et Il étend Sa Main le jour pour agréer le repentir du pécheur de la nuit. Et ceci durera jusqu'à ce que le soleil se lève de son couchant. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Allah, à Lui la Puissance et la Grandeur, accepte le repentir, même s'il vient tardivement. Si l'individu commet un péché pendant le jour, Allah accepte son repentir, même s'il a lieu la nuit. De même, si l'individu commet un péché pendant la nuit, Allah, Exalté soit-Il, accepte son repentir, même s'il a lieu le jour. Et ceci durera tant que le soleil ne se lève pas de son couchant, qui est l'un des grands signes de l'Heure.

<https://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/4318>

